

République Française

Département de l'Essonne

Téléphone: 01 64 98 31 03
Fax: 01 64 98 31 09
E. Mail: mairie.mondeville@wanadoo.fr



Liberté
Egalité
Fraternité

Arrondissement d'Etampes
Canton de la Ferté-Alais

Mairie de Mondeville

18, Grande Rue - 91590 Mondeville

Mondeville, le 07 juin 2009

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 05 juin 2009

PRESIDENT : M. Jean-Pierre DELHOTAL, Maire,

PRESENTS : Mmes Cathy AMAND, Rolande BRUERE,
Nadine DOS SANTOS, Lucile GRONDARD, Martine
NAPOLITANO, Edith NIVEAU
Mrs Philippe ANDRE, Vincent HERRY, Daniel
PESCHEUX, Jean-François PRIOUX, Martial VIE,

ABSENT(ES) EXCUSE(ES) : Mmes Pascale PETERLONGO, (pouvoir à E. NIVEAU)
Doris ARNAUD, (pouvoir à D. PESCHEUX)

ABSENT :

Secrétaire de séance : Mme Edith NIVEAU.

Ouverture de la séance à 20h31 par Monsieur le Maire

1 - Monsieur le Maire présente l'ordre du jour qui se déroulera comme suit :

- Attribution de subventions à chaque association bénéficiaire
- Travaux ouvrant droit à des subventions
- Modification du grade d'embauche de l'agent recruté
- Aide à l'installation du commerce
- Avenant pour la régie du CCAS
- Divers

2 - Approbation du procès verbal du conseil Municipal du 19 mars 2009:

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques particulières sur le procès verbal du conseil municipal du 19 mars 2009.

N'ayant aucune remarque le procès verbal est adopté à l'unanimité.

3 - Attribution de subventions à chaque association bénéficiaire

M. le Maire souhaite définir le montant de la subvention attribuée à chaque association bénéficiaire avec le montant défini lors de la réunion des associations. Vient s'ajouter l'Association des chasseurs de Mondeville qui a sollicité cette attribution récemment. Le montant global budgété est de 900 €.

Monsieur le Maire propose d'attribuer à

- La Mondevilloise la somme de 400 €
- Agit'anim la somme de 150 €
- Le p'tit monde la somme de 300 €
- L'Association des chasseurs de Mondeville la somme de 50 €

Monsieur le Maire soumet au vote cette répartition.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

4 - Travaux ouvrant droit à des subventions

En complément à la délibération du 19 mars 2009 concernant les travaux, les dossiers suivants ont été transmis mais doivent être délibérés

- L'isolation de la mairie pour la somme hors taxes de 10 610,90 avec demande de subvention au Parc Naturel Régional du Gâtinais (PNR)
- L'aménagement du cimetière pour la somme hors taxes de 14 212,44 € avec demande de subvention au PNR
- aménagement routier facilitant la rotation des cars à l'entrée de la Padôle pour la somme hors taxes de 49 325 € avec demande de subvention à Amendes de police du Conseil Général.

Monsieur le Maire propose de procéder à l'approbation de ces demandes et soumet au vote

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

5 – Modification du grade d'embauche de l'agent recruté

M. le Maire indique qu'une erreur de grade a été commise sur la délibération du 9 février 2009 relative à l'embauche de M. Philippe Lemoine.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la modification du grade d'embauche de « **adjoint technique 1ère classe** » en « **adjoint technique principal territorial 1ère classe** »

Monsieur le Maire soumet au vote la proposition.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

6 – Aide à l'installation du commerce

Sachant que le montant de l'investissement pour le futur gérant s'élève à 22 600 € HT pour aménager le local commercial. Le conseil municipal doit se positionner sur son implication financière afin de réduire ce coût.

Monsieur le maire propose d'apporter une aide d'un montant maximum de 10 000 € à l'installation du commerce multi-services de proximité dans le mobilier. Il s'agira d'un investissement imputé sur le budget 2009 pouvant bénéficier des dispositions législatives nationales relatives à la FCTVA.

Il précise que ces équipements seront mis à disposition, qu'ils resteront l'entière propriété de la commune et qu'ils lui seront restitués en cas de cessation d'activité.

Monsieur le Maire soumet au vote cette proposition

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

7 – Avenant pour la régie du CCAS

Lors de sa réunion du 4 mai 2009, le Centre Communal d'action Sociale (CCAS) a délibéré et procédé au vote concernant la modification de 2 articles de son statut.

Selon l'extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration du Centre Communal d'action Sociale (CCAS) de la commune de Mondeville du 16 mai 2009, et après en avoir délibéré a décidé le changement des articles 4 et 10 tels que suivent :

Article 4 : La régie encaisse les produits suivants : modification dans le cadre des animations organisées par la commission animation de la commune :

- 1) vide-grenier, fête du village, marché de Noël, concerts, spectacles, bourses aux vêtements, soirées à thèmes.
- 2) stands, buvettes, emplacements aux mètres linéaires.

Article 10 : un compte de dépôt de fonds et un carnet de chèques sont ouverts au nom du régisseur, Catherine Amand (régisseur titulaire) et Luc Grondard (régisseur adjoint).

Sont habilités à la tenue de la billetterie : Michèle Soullié, Micheline Marquis, Lucile Grondard, Fernande Frias (régisseurs suppléants)

Monsieur le Maire propose de valider cette délibération du CCAS.

Monsieur le Maire soumet au vote la proposition.

POUR : 13
CONTRE : 0
ABSTENTION : 1

LA PROPOSITION EST ADOPTEE A LA MAJORITE

8 – Divers

8-1 Le prix des photocopies n'ayant pas été revu depuis environ 2001,

Monsieur le Maire propose la révision du prix des photocopies passant de 0,36 € à :

photocopie en noir 0,15 € l'unité et 12 € pour 100 photocopies en format A4
photocopie en couleur 0,25 € l'unité et 20 € pour 100 photocopies en format A4

Les prix seront multipliés par 2 pour le format A3

Monsieur le Maire soumet au vote cette révision.

LA PROPOSITION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

8-2 M. le Maire nous informe que M. Follezou a présenté sa démission pour des raisons d'ordre personnel. Elle devient définitive à partir de son acceptation par le représentant de l'Etat dans le département.

Dès sa validation, il sera procédé à un nouveau vote.

La séance est levée à 21h01

Le Maire,
Jean-Pierre DELHOTAL